

Serge Hoffmann

## Les établissements pénitentiaires du Grund et les conditions de vie de ses prisonniers (1880-1940)

### 1. Aperçu historique des anciennes prisons du Grund

Nos prisonniers ont enfin quitté la prison du Grund pour retrouver à Schrassig une prison (dit-on) plus confortable!

Tout le monde est d'accord pour affirmer aujourd'hui que les établissements pénitentiaires de Luxembourg-Grund ne répondaient guère aux conditions modernes de détention. Fallait-il s'en étonner puisqu'avant d'être transformés en prison, ces bâtiments servaient comme demeure aux moines bénédictins et n'avaient donc pas été conçus en fonction du rôle qu'ils étaient appelés à remplir bien plus tard. Ce n'est qu'à l'époque révolutionnaire (1796) que les moines quittèrent définitivement l'abbaye de Neumünster (1) et c'est par décret du 20 messidor an VII (8 juin 1799) qu'elle fut transformée en prison.

Jusqu'en 1809 elle devait remplir cette fonction pour servir ensuite d'hôpital militaire à la garnison prussienne et ce jusqu'en 1867.

La nouvelle prison (dont la construction avait débuté en 1807), située rue St Ulric et connue sous le nom de "åle Prisong; Winnscho'l" fut inaugurée le 23 juillet 1809. (2) Toutefois elle allait bientôt se révéler trop petite et en 1841 (2) on dut transférer la section des femmes à la maison des orphelins, située rue des orphelins ("Bisserweg; Henkeschgäss"). L'exiguité et l'insalubrité des lieux détermina le gouvernement à transformer dès 1851 (2) l'hospice St Jean (construit en 1309 par Henri VII) en prison des femmes; telle fut sa destinée jusqu'en 1984.

Malgré l'agrandissement de la prison pour hommes (construction d'un 2<sup>e</sup> étage en 1845) (2) les autorités, vu le manque de place, ordonnèrent dès 1869 le transfert des prisonniers à l'ancienne abbaye de Neumünster,

libérée dès 1867 par la garnison prussienne. La section criminelle fut logée dans le nouveau bâtiment construit en 1863 dans l'enceinte même de l'abbaye, tandis que la section correctionnelle occupa les lieux anciens de l'abbaye jusqu'en 1984.

L'ancienne prison située rue St Ulric (anciennement route de Thionville) fut transformée dès 1891 (2) en maison d'éducation et d'apprentissage pour garçons, tandis que la prison des femmes abrita la section des jeunes filles.

### 2. Aménagements successifs des prisons

A partir de 1879, date de l'entrée en vigueur du nouveau code pénal, le nombre des prisonniers augmenta sans cesse jusqu'à la fin de la première guerre mondiale.

Alors qu'en 1879 la population moyenne journalière était de 130 détenus (y compris les femmes et les élèves de la maison d'éducation), elle passa à 436 en 1918 (3). Durant les années 20 et 30 le nombre des prisonniers ne cessa de diminuer pour atteindre le chiffre de 228 en 1940 (4). Sans vouloir analyser en détail les raisons de cette progression constante jusqu'en 1918, bornons-nous à évoquer la croissance considérable de l'immigration liée à l'industrialisation du pays.

Le développement rapide des centres urbains (principalement ceux du bassin minier), les mauvaises conditions de vie et de logement des ouvriers et les effets démoralisants de la guerre favorisèrent inévitablement le développement de la criminalité. La fin des hostilités et l'amélioration, quoique modeste, des conditions sociales et économiques apportent sans aucun doute une réponse, du moins partielle, à la diminution de la criminalité durant les années 1920 à 1940.

- Dès 1885 l'administration pénitentiaire dut songer à augmenter le nombre des lits. Ladite année elle fit construire 29 cellules mansardes à l'aile est du quartier correctionnel; en 1886, 29 cellules mansardes à la maison d'arrêt; en 1887, 20 autres cellules mansardes à l'aile sud du quartier correctionnel et en 1898 elle fit procéder à un dédoublement des cabines. Malgré ces agrandissements successifs, les locaux ne tardèrent pas à se montrer insuffisants pour recevoir tous les détenus. Déjà à partir de 1894 le parquet se vit dans la nécessité de suspendre périodiquement l'exécution des peines, tant principales que subsidiaires, faute de place. En 1902, le procureur d'Etat proposa, en vue de dégager quelque peu la prison centrale, d'affecter les prisons cantonales à l'exécution des peines d'emprisonnement et de contrainte par corps inférieures à un mois. La commission administrative des établissements pénitentiaires de Luxembourg estima dans une lettre adressée le 8 novembre 1907 au Ministre d'Etat que "la marche ascendante de la population de nos pénitenciers est à attribuer en grande partie aux prisonniers de nationalité étrangère et aux récidivistes. Pour se débarrasser des premiers, il faudrait user dans une plus large mesure du droit d'expulsion, tant à l'égard d'individus tarés qu'à l'égard d'étrangers condamnés et cela au moyen d'élargissements anticipatifs accompagnés d'expulsion..."

Il va sans dire que ces expulsions devront avoir pour corollaires une répression plus efficace du délit d'avoir contrevenu à un arrêté d'expulsion, et... un régime beaucoup plus sévère pour les prisonniers qui se sont rendus coupables de ce délit. Cette aggravation devrait trouver son expression la plus sensible dans un régime alimentaire inférieur... Les récidivistes forment également chez nous le gros de la population de nos prisons. Ils ne sont pas rares ceux qui ont été condamnés 3, 6, 10, 20 fois... A des êtres antisociaux de ce genre il faut, une bonne fois, enlever la possibilité de nuire en les mettant à la disposition du gouvernement pour un temps assez long, voir même un temps indéterminé... L'internement non pas perpétuel, mais indéterminé du récidiviste incorrigible, telle est donc la solution que nous proposons." (5)

En 1908 l'encombrement des prisons du Grund était tel qu'on dut gracier un certain nombre de détenus condamnés à des peines

légères afin de pouvoir recevoir des individus arrêtés en flagrant délit. La même année l'administrateur des prisons de Luxembourg proposa de transformer l'ancienne caserne de cavalerie au Pfaffenthal en prison. Après avoir constaté que les frais d'aménagement de ce bâtiment étaient tellement élevés qu'ils atteindraient probablement le prix d'une construction nouvelle, la commission spéciale chargée d'examiner ledit projet, l'abandonna finalement.

En 1910 l'architecte de l'Etat Weis proposa la construction d'un nouveau bâtiment à l'intérieur même de l'enceinte des prisons et devant contenir 50 cellules individuelles. (6) D'après le projet le bâtiment devait se situer parallèlement à la maison de force, à une distance d'environ 40 mètres de ce dernier. Les cellules seraient orientées du côté sud, la façade nord ne servant qu'à l'éclairage d'un couloir donnant accès aux cellules. Toutefois l'emplacement insalubre d'un bâtiment situé à proximité de l'Alzette, amena le gouvernement à s'intéresser davantage à la construction d'une prison nouvelle.

Dès 1909 une commission spéciale ayant pour mission de remédier à l'insuffisance des locaux des établissements pénitentiaires de Luxembourg proposa la construction d'une prison nouvelle de 600 cellules dont le coût était estimé à 2.540.000 (7) francs (frais du terrain compris). L'administration des prisons de Luxembourg suggéra de construire la nouvelle prison sur le terrain que l'Etat possédait au Verlorenkost (Fort Neyperg), derrière le laboratoire bactériologique, tandis que la commission se prononça en faveur d'un terrain situé à Strassen.

Vu le coût élevé, le Conseil d'Etat proposa en 1912 de lancer un emprunt pour financer la construction de la nouvelle prison et de limiter le nombre des cellules à 500, soit une économie de 400.000 francs. Le projet final (8), présenté en 1913, prévoit la construction d'une nouvelle prison au Verlorenkost pouvant accueillir 500 hommes, 80 femmes, 120 détenus préventifs et 50 pupilles (9).\*

En attendant il fallait trouver des solutions immédiates pour loger tant bien que mal les prisonniers. Déjà en 1912 l'administrateur des établissements pénitentiaires avait proposé la translation du dépôt de mendicité pour hommes au domaine de Givenich. Le parquet général s'opposa à cette proposition arguant que

la population du dépôt de mendicité ne se recrutait pas seulement parmi les paresseux et les invalides, mais qu'elle comprenait également des individus déjà condamnés pour vols et autres délits. Aussi suggéra-t-il la libération (élargissement) immédiate de tous les individus détenus uniquement pour des motifs de mendicité et de vagabondage.

En janvier 1913 le gouvernement décida d'aménager provisoirement en prison une partie de la maison d'éducation située rue St. Ulric et affectée jusque-là exclusivement au séjour des pupilles placés sous la surveillance du gouvernement. L'aile gauche allait continuer à servir de maison d'éducation, tandis que dans l'aile droite on aménagea environ 50 cellules pour les détenus (10).

La commission administrative des établissements pénitentiaires émit les plus grandes réserves envers ce projet. "La situation actuelle, provenant du manque de place de nos pénitenciers, est non seulement devenue intenable, mais les nouvelles installations projetées sont au rebours de toutes les règles suivies en matière pénitentiaire, en ce qu'elles nécessitent sous un même toit le logement d'une prison et d'une maison d'éducation, dont la place serait plutôt à la campagne et nous obligent à mettre dans un dortoir commun des prisonniers qui peuvent être rien moins qu'inoffensifs et dont l'amendement est, dans les conditions données, absolument illusoire. Ce n'est et nous ne saurions assez insister sur ce point, que pour pallier à la situation si critique du moment qu'on ne saurait laisser perdurer, sans un véritable danger pour la sécurité publique, jusqu'à l'achèvement de la nouvelle prison, que nous avons pu nous décider à la solution projetée qui ne saurait être admise qu'à titre essentiellement provisoire." (11)

Durant 7 ans prisonniers et jeunes pupilles allaient partager le même bâtiment et ce n'est qu'en 1920 que les détenus furent transférés de nouveau aux prisons du Grund.\*

En 1918, devant la montée spectaculaire du nombre des détenus (12) (liée aux événements de guerre et aux agitations sociales qui s'en suivirent) le jardin de l'aumônier céda la place à un nouveau dortoir de 94 cellules (13). Malgré cette construction nouvelle,\* les établissements pénitentiaires du Grund connurent en 1918 une surpopulation telle que M. Brück, administrateur des prisons conseilla d'accorder aux prisonniers des libérations condition-

nelles afin d'endiguer quelque peu la promiscuité dans les prisons.

Malgré une diminution assez importante de la population pénitentiaire durant les années 1920 à 1940 (14) la situation ne s'améliora guère. En 1940 l'architecte Jemp Michels fut chargé d'élaborer des plans de construction d'un nouveau bâtiment cellulaire (à ériger dans l'enclos des établissements pénitentiaires du Grund). La nouvelle annexe, d'une capacité de 97 cellules, devait être placée parallèlement à la maison de force, à une distance de 26 mètres de cette dernière (15). Les 50 cellules qui devaient donner vers le nord et l'Alzette étaient surtout critiquables sous le rapport de la luminosité, parce que pendant les mois d'hiver aucun rayon de soleil ne pouvait y pénétrer et que même pendant les mois d'été les rayons solaires du premier matin et du soir ne pouvaient frôler cette façade nord que pendant un très court laps de temps.

Un deuxième projet (16) prévit l'aménagement de 50 cellules à l'étage et dans les combles du bâtiment d'administration avec déplacement des logements du directeur et de l'aumônier dans un autre bâtiment de l'établissement.\* L'architecte de l'Etat estima toutefois qu'il était difficile, sinon impossible de réaliser le projet Michels étant donné la situation financière et politique assez critique de l'époque. D'ailleurs la construction d'un bâtiment à trois étages à côté de l'église St Jean, classée monument historique, aurait sûrement porté atteinte au cadre typique de l'ancienne abbaye de Neumünster.

Le début des hostilités et le nombre croissant des prisonniers\*\* amena le gouvernement à interner les déserteurs à la maison d'éducation (section des garçons); de son côté cette section de la maison d'éducation fut logée dans l'ancienne maternité à Pfaffenthal.

### 3. La médiocrité des conditions de détention et ses conséquences.

Les aménagements successifs des anciennes prisons du Grund et la diminution de la population pénitentiaire à partir de 1919 ne semblent pourtant pas avoir apporté aux prisonniers une amélioration de leurs conditions de logement. Si l'on fait abstraction de la période 1913-1920 pendant laquelle une partie des prisonniers était logée à la maison d'éducation, force est de constater qu'entre 1909 et

1939 la situation du logement s'était même dégradée dans la prison des hommes. A noter également que le nouveau dortoir, construit

en 1918, était peu occupé pendant les mois d'hiver à cause du froid.

	1909		1939 <sup>17</sup>	
	Cellules individuelles	Cellules communes	Cellules individuelles	Cellules communes
Maison d'arrêt . . . . .	44*		32	
Maison correctionnelle . . . .	44	116	38	108
Maison criminelle . . . . .	8	66	9	66
Total . . . . .	96 (84)	182	79	174

Le rapport établi le 23 juin 1939 par M. Mayers, sous-administrateur des établissements pénitentiaires de Luxembourg ne laisse aucun doute sur la médiocrité des conditions de détention et les conséquences morales et hygiéniques résultant de cette promiscuité. "Für eine durchschnittliche Belegschaft von 150 Zuchtpolizeigefangenen verfügt die Anstalt nur über 38 Einzelzellen. Die Mehrzahl der Gefangenen dieser Kategorie ist untergebracht in gemeinsamen Schlafräumen, die meist in 8 Abteilungen gegliedert sind. Man stelle sich einen Raum von 6x7 Meter vor, 4 Meter hoch, in dem durch 2 Meter hohe Holztrennwände 8 kleine Kojen eingerichtet und mit Maschendrahtbedachung versehen sind. Licht und Luft haben nur die beiden Zellen an den Fenstern; die übrigen sechs erhalten durch das Drahtgeflecht ein trübes Dämmerlicht. In diesen Räumen werden von 7 Uhr abends (Sonntags von 6 Uhr abends) bis 7 Uhr morgens 8 Gefangene eingeschlossen und sich selbst überlassen. Wegen Lichtmangel ist es unmöglich in diesen Kojen zu lesen, zu schreiben oder sich irgendwie zu betätigen. Zu so früher Abenstunde können gesunde, starke und nicht ermüdete Menschen jedoch nicht einschlafen. Nicht ermüdet, d.h. der bei den Arbeiten in den Strafanstalten erzielte Kräfteverbrauch der meisten Gefangenen steht bezüglich seiner Art und seiner Dauer nicht im Verhältnis zu den körperlichen Leistungen an die sie in der Freiheit gewohnt waren. Dies ist unter anderen eine der nachteiligen Rückwir-

kungen der Strafe, die auf die Dauer geradezu eine Entwöhnung von schwerer körperlichen Arbeit mit sich bringt, was bei der späteren Wiederaufnahme der gewohnten Tätigkeit beeinträchtigt und ermutigt... Die abendliche Gemeinschaft in den Schlafkojen ist für die meisten Gefangenen der Ersatz für den Wirtshausbesuch und das Zusammensein mit Kumpanen. In der Strafanstalt vertreibt man sich in den gemeinsamen Schlafräumen, trotz des ausdrücklichen Verbotes, die Zeit so gut es geht, mit Unterhaltung; die Gesprächsstoffe in diesem Milieu lassen sich leicht erraten. Wer als grüner Junge mit dieser Einrichtung bekannt wird, erhält hier zur Vervollständigung seiner Kenntnisse mündlichen Fachunterricht aus allererster Quelle und hat beim Verlassen der Anstalt sozusagen nichts mehr zuzulernen. Bei dem geistigen Tiefstand der meisten Gefangenen und der bunten Zusammensetzung einer solchen Quartier-Belegschaft kann man eine Vorstellung gewinnen von der angerichteten sittlichen Verheerung; selbst die abwegigste Phantasievorstellung reicht nicht im entferntesten an das heran, was hier an Verkommenheit, Verrohung und Versumpfung geboten wird... Wer bei der abendlichen und nächtlichen Unterhaltung nicht mitmacht, wird in unglaublicher Weise belästigt oder mit den erniedrigendsten Beschimpfungen bedacht. An Ruhe und Schlaf darf er überhaupt nicht denken. Leider besteht keine Möglichkeit, irgendwie diese Mißstände wirksam und dauernd zu un-

terbinden. Die Nachtwacheaufseher können zwar bei ihren Rundgängen die Tatsachen feststellen und einzelne Ruhestörer zur Anzeige und zur Bestrafung bringen, doch kaum ist die Nachtrunde passiert, so geht der Tanz wieder los." (18)

Sans vouloir insister sur les aberrations sexuelles auxquelles cette détention en commun donnait fatalement lieu, relevons également les conditions hygiéniques détestables résultant de cette cohabitation et notamment l'odeur nauséabonde provenant des seaux hygiéniques. En effet les prisonniers enfermés pendant 12 heures de suite ne pouvaient quitter leurs cellules pour uriner ou aller à la selle. D'autre part les bâtiments ne répondaient guère aux normes de sécurité. Le danger d'incendie était d'autant plus grand que les matériaux combustibles occupaient une place prédominante à l'intérieur des bâtiments. En cas de sinistre le feu se serait probablement propagé avec une rapidité tellement vertigineuse dans les vieux bois des escaliers et faux planchers qu'en un instant les étages supérieurs auraient été complètement en flammes.

L'emplacement même des établissements pénitentiaires du Grund encaissés dans une vallée étroite, en bordure d'un cours d'eau féfide était très malsain et l'état général des lieux s'était fortement dégradé au cours des années. Sans insister sur l'humidité et l'odeur du moisi qui infestaient continuellement le rez-de-chaussée, les faux planchers dans la section correctionnelle, notamment ceux des corridors avaient tellement souffert de la vétusté, qu'ils menaçaient de s'effondrer. Le docteur Auguste Praum, directeur du laboratoire pratique de bactériologie nota en septembre 1904 que "les infirmeries dans toutes les sections ressemblent plutôt à des chars d'une ménagerie ambulante et... l'état des ateliers de cartonnage, dépourvus de caves, présentent un plancher pourri reposant directement sur le sol et servant de refuge à la vermine et aux rats... Quant aux cellules il n'y en a que quelques-unes qui répondent par rapport au cube d'air, aux exigences de l'hygiène... Les cellules obtenues par le cloisonnement de pièces plus grandes sont absolument défectueuses, celles construites sur le grenier de la section correctionnelle réunissent tous les défauts qu'il est possible d'imaginer contre l'hygiène, la sécurité, la morale et l'esthétique... Les cachots, surtout ceux attachés à la prison des

femmes et à la section criminelle... ressemblent plutôt aux oubliettes du Moyen-Age... Les cellules ou plutôt les trous affectés à la maison de passage sont simplement une honte pour un Etat moderne." (19)

D'autre part la disposition des corridors et l'aménagement des cellules (cloisonnement des pièces) rendirent la surveillance très difficile et facilitèrent les agressions des détenus contre les gardiens. Enfin la construction des gonds-espagnolettes ainsi que les grillages dans les cellules facilitèrent les tentatives de suicide.

L'internement prolongé dans les cellules obscures et surtout dans les dortoirs communs (parfois à 8 lits comme dans la section correctionnelle), le travail sédentaire, la journée réduite de travail (6,5 heures par jour) et le manque de mouvement en plein air étaient responsables du teint maladif particulier aux prisonniers du Grund. Aussi ne fallait-il pas s'étonner qu'un séjour prolongé les avait peu à peu transformés en de véritables loques humaines. Affaiblis par les mauvaises conditions de détention ils étaient d'autant plus fréquemment sujets à des maladies graves que la plupart d'entre eux étaient souvent déjà, bien avant leur internement, usés physiquement par les vices et la misère.

La maladie la plus fréquemment rencontrée parmi les prisonniers et responsable de la majorité des décès était la tuberculose.

Un rapport établi en 1904 par une commission spéciale chargée de rechercher les causes du développement de la tuberculose fait état de 29 décès par tuberculose sur un total de 77 décès (20) (période de 1892 à 1903), soit 37,66% des décès (si l'on y ajoute un cas d'hémorragie pulmonaire et 2 cas de carie des os de nature tuberculeuse). Dans la section criminelle (et pour la même période) sur 24 décès, 10 ont été causés par la tuberculose, soit 41,66%. (20) D'après un rapport établi par le docteur Baldauff en avril 1903 "les décès par tuberculose pulmonaire sont généralement 2 ou 3 fois plus nombreux que pour la population libre. Ainsi pour la classe des détenus soumis à une longue incarcération... nous trouvons une mortalité exagérée de 3,61% dont 50% à peu près par tuberculose." (21)

Tous les spécialistes de l'époque étaient d'accord pour affirmer que le taux de mortalité élevé chez les prisonniers n'était pas seulement lié aux conditions de logement déplora-

bles, mais provenait également d'un régime alimentaire très déficient, car mal équilibré.

#### 4. Régime alimentaire des prisonniers.

En 1904 le docteur Auguste Praum estima qu'un "détenu d'un poids moyen, soumis à un travail modéré a besoin d'une ration journalière de 90 à 100 grammes nets d'albumine, 50 à 56 g de graisses et 500 g d'hydrates de carbone." (22)

Or à l'époque le régime alimentaire des prisonniers se composa de 65 g d'albuminoïdes, 24 g de corps gras et 617 g d'hydrates de carbone. (23) A noter d'abord que la quantité totale d'albumine (viande; lait; fromage) était trop minime puisqu'elle ne représentait que les 2/3 d'une ration normale; par ailleurs les corps gras et l'albumine de provenance animale (viande) étaient absolument insuffisants (9,33 g d'albumine de provenance animale au lieu de 16 à 25 g dans les établissements prussiens (24)) tandis que la quantité d'hydrates de carbone (pommes de terre; pain) était trop volumineuse.

D'après M. Brück, administrateur des prisons de Luxembourg, "le manquant en albuminoïdes qui ont pour mission de former, respectivement de réparer les organes et les muscles, entraîne inévitablement un affaiblissement du corps, conduit à l'atonie. Ces effets sont visibles chez les détenus à long terme. A leur libération ils sont généralement incapables de se livrer à un travail (fatigant) et il se passe un certain temps avant le retour des forces musculaires normales." (25) D'autre part "la digestion d'une trop grande quantité de ces substances (pommes de terre; pain) fatigue le système digestif et produit des affections de

l'estomac et des intestins, affections qu'on a souvent l'occasion de constater chez les prisonniers." (26)

A noter que la prépondérance des aliments amylacés et farineux rendit les mets fades, insipides et gluants. "Ein weiterer Hauptfehler liegt nach dem übereinstimmenden Urteil der Sachkenner in der Art der Zubereitung. Die fortwährenden Mehl- und Brotsuppen, das stetige Einerlei in der Kost erweckt bei den Gefangenen schließlich einen Widerwillen gegen die Speisen, sie haben bei lebhaftem Hunger durch den Anblick und den Geruch der Speisen ein Gefühl von Brechneigung. Wer das Leben der Sträflinge... \*praktisch kennt, wird wissen wie furchtbar die monotone, reizlose, wenig thierische Bestandtheile enthaltende Kost die Leute herunter bringt, wie sie für einen Hering, ein Käse, etwas Butter, eine saure Gurke... ihren besten Freund verraten würden." (27) Dans une lettre adressée le 7 octobre 1903 à la commission administrative des établissements pénitentiaires de Luxembourg, le docteur Baldauff déclara: "Tout le monde est d'accord pour admettre que la nourriture joue le rôle principal dans la question de la tuberculose. Le corps insuffisamment nourri provoque l'atonie et le corps atonique ne présente plus de résistance suffisante aux agents de morbidité parmi lesquels ceux de la tuberculose sont les plus redoutables." (28) Une expérience tentée dans les prisons belges (notamment à Louvain) confirma d'ailleurs ces vues. Le taux de mortalité chez les détenus diminua au fur et à mesure que les repas servis étaient plus équilibrés et que les conditions d'hygiène s'étaient améliorées.

	Azote	Carbone <sup>29</sup>
1) Régime alimentaire de Louvain .....	16,96 g	324 g
2) Régime alimentaire dans d'autres prisons belges.....	13,98 g	320 g

Période	Taux de mortalité (%) <sup>29</sup>		
	Régime normal (prisons belges)	Régime de Louvain	Hygiène (amélioration)
1866/1872	6,26%		
1872/1878		4,55%	
1878/1884			2,60%

Une comparaison des régimes alimentaires effectuée dans divers pays d'Europe montre à l'évidence que l'alimentation était particuliè-

rement déficiente dans les prisons luxembourgeoises et dans une moindre mesure dans les prisons françaises.

Tableau comparatif de la valeur nutritive moyenne de la nourriture quotidienne des prisonniers de Luxembourg et de celle prescrite à l'étranger ou proposée par des spécialistes<sup>30</sup>

	Albumine	Graisse	Hydrates de carbone	Calories	
				Totales	par kg
Maison de réclusion à Munich ....	104	38	521	2940	42
Prisons belges .....	106	10	586	2949	42,1
Prisons badoises .....	121	27	599	3232	46,2
Prisons françaises (détenues sans travail).....	90	-	315	-	-
Régime de Luxembourg de 1873...	33	19,5	277	1452	20,7
Régime de Luxembourg actuel*...	65	24	617	3019	43,1

\*1904

Par arrêté du 24 décembre 1907 le gouvernement tenta finalement d'apporter une amélioration à l'alimentation des prisonniers. La ration journalière d'un détenu allait désormais se composer d'au moins 100 grammes d'albumine, 50 g de graisse et 600 g d'hydrates de carbone. Il était spécifié d'autre part que les soupes devaient autant que possible, alterner avec des mets servis sous une forme solide. (31) Le tour des divers mets devait varier, de sorte que le même plat ne serait servi qu'une fois par semaine, mais non point le même jour de chaque semaine. Malgré cette ordonnance la qualité des repas laissa toujours à désirer. Le docteur Capesius nota le 16 décembre 1939 que "la nourriture des détenus est composée surtout de féculents, pommes de terre et légumineuses (pois; haricots; lentilles). Cette dernière catégorie présente une valeur nutritive très élevée (100 g sont à comparer à 200 g de viande). Mais par la richesse en cellulose ces produits sont d'une digestion particulièrement difficile. En outre ils donnent lieu à des fermentations et productions de gaz. Les détenus reçoivent du bon pain bis et 2 fois par semaine de la viande... La nourriture est suffisante en général par rapport à la faible dépense d'énergie physique dans les établissements pénitentiaires... La grande difficulté de

la nourriture dans les prisons réside dans l'absence d'une variation suffisante des régimes. Cette monotonie de la nourriture peut être bien supportée pendant quelques mois, mais au bout de plusieurs années elle devient insupportable et conduit à une anorexie absolue en même temps qu'à une indigestion particulière. Il est bien démontré que la sécrétion des sucs digestifs est d'autant plus abondante que les mets sont plus variés et agréables." (32)

#### 5. Conclusion.

La présente étude n'a pas eu pour but de s'apitoyer sur le sort des prisonniers. Elle a simplement voulu mettre l'accent sur leurs conditions de détention difficiles, corroborée en cela par les nombreux témoignages des spécialistes de l'époque.

En effet l'entassement dans les prisons, les mauvaises conditions d'hygiène, le régime alimentaire déficient et l'organisation de la journée du détenu, mal adaptée à ses besoins, entraînent une mortalité élevée parmi la population pénitentiaire. Cette oisiveté forcée ne permet pas non plus aux détenus, une fois libérés, de s'adapter à une nouvelle vie professionnelle et sociale, d'où le risque de récidive.

N'en faut-il pas conclure que les autorités judiciaires, voire les autorités politiques de l'époque mettaient davantage l'accent sur la répression plutôt que sur la réinsertion sociale des prisonniers. Comment expliquer autrement l'inertie des autorités politiques qui pendant des décennies allaient d'expédients en expédients, prétextant un investissement trop élevé dans le cas d'une construction nouvelle. Aussi le témoignage du collège médical de l'époque prend-il toute sa valeur puisqu'il s'attache à rechercher les causes réelles pouvant aboutir à la délinquance et à mettre en garde la population contre tout jugement erroné. "Bestärkt werden die Volksmassen in ihrer Ansicht durch Zeitungsmeldungen, die von neuen Missetaten vielfach vorbestrafter Individuen berichten... Im Volke herrscht nämlich die irrige Meinung, diese recidivierenden Rechtsbrecher würden ihre multiplen Missetaten nur begehen, um möglichst oft und auch möglichst lange Zeit in unseren fidelen Gefängnissen im Stadtgrunde gehegt, gepflegt und verhätschelt zu werden. Dem ist aber nicht so. Bei den zu Rückfällen neigenden Individuen, die mit Recht den Unwillen breiter Volksmassen erregen, handelt es sich um Psychopathen, um krankhaft veranlagte Individuen, bei denen eine fehlerhafte Erziehung in Elendswohnungen oder erbliche Belastung (Alkoholismus...) das auslösende Moment ihrer krankhaften Geistesverfassung, ihrer Willensschwäche, ihrer antisozialen Trieben und ihrer zahlreichen Rechtsbrüche sind. Dabei kann man die menschliche Gesellschaft nicht von jeglicher Schuld an dieser Sachlage freisprechen, da der Staat durch Bestehenlassen der Elendswohnungen, durch Förderung des Alkoholismus infolge Gewährung überspäter Schließstunden und überzahlreicher freier Nächte, durch wohlwollende Duldung der Bordellwirtschaften, Anmierkneipen und des Zuhälterwesens unvernünftigerweise für überreichlichen Nachwuchs psychopathischer Rechtsbrecher sorgt... Diesen Inhaftierten wie übrigens allen anderen gegenüber besteht die Pflicht, ihnen unter allen Umständen die körperliche und moralische Gesundheit während ihrer Inhaftierung zu erhalten, respektiv zu verbessern." (33)

**Bibliographie**  
 Archives de l'Etat: Fonds de la Justice (1880-1940)  
 J 33/15; J 43/2; J 43/6; J 43/11A; J 43/17; J 43/28; J 43/29; J 46/22; J 46/28; J 46/33; J 46/37; J 46/41; J 46/44; J 46/53; J 46/55; J 46/58  
 - Publications de la Section Historique Vol. LXVI  
 - Ensich Antoine: Les prisons de la ville de Luxembourg in Cahiers luxembourgeois 1934  
 - Ensich A.: Geschichtliche Abrisse über die Gefängnisse 1934  
 - Ensich A.: Der Strafvollzug 1936  
 - Ensich A. & Osthus H: Vorschriften den inneren Dienst der Strafanstalten in Luxemburg betreffend 1922  
 - Annuaire statistique rétrospectif 1973 (Statec)  
 (1) En 1549 les moines bénédictins, après la destruction de l'abbaye de Notre-Dame de Münster (1543) située sur le plateau d'Altmünster, s'installèrent à l'abbaye de Neumünster. Entre 1606 et 1620 l'abbé Pierre Roberti fit ajouter de nouvelles constructions. Voir PSH Vol LXVI P. 13, 25, 29  
 (2) N. A. Ensich: Geschichtliche Abrisse über die Gefängnisse der Stadt Luxembourg 1934 P. 9, 13, 14, 34  
 (3) Voir annexe tableau I  
 (4) Annuaire statistique rétrospectif 1973 Statec  
 (5) J 46/33 P. 3-4  
 (6) Voir tableau II (projet II) (J 46/53)  
 (7) J 46/37 P. 236  
 (8) Voir tableau III (J 46/37)  
 (9) J 46/53 P. 86  
 \* Cette prison ne fut jamais construite, suite aux événements de guerre et au manque de crédits disponibles  
 (10) Voir tableau IV (J 46/41)  
 (11) J 46/44 P. 17 Rapport adressé par la commission administrative au Ministre d'Etat (4 janvier 1913)  
 \* Notons que depuis 1919 le nombre des prisonniers avait sensiblement diminué.  
 (12) Consulter tableau I  
 (13) Voir tableau II  
 \* Ce bâtiment fut peu occupé par les prisonniers à cause du froid et une partie importante de celui-ci avait été transformée en atelier (cf. tableau V)  
 (14) Consulter: Annuaire statistique rétrospectif 1973 (Statec)  
 (15) Voir tableau II et tableaux V et VI (projet I) (J 46/58)  
 (16) Voir tableau II (projet III)  
 \* A noter qu'aucun des 2 projets ne fut réalisé.  
 \*\* A partir d'octobre 1940  
 (17) J 46/37 P. 223  
 J 46/58 P. 48-50  
 \* A noter toutefois qu'il n'y avait en réalité que 32 cellules simples qui avaient été transformées successivement pour la plupart en compartiments doubles et même en cabines tripartites.  
 (18) J 46/58 P. 14-15  
 (19) J 33/15 P. 21-22  
 (20) J 43/2 P. 66-67  
 (21) J 43/2 P. 31  
 (22) J 33/15 P. 11  
 (23) J 43/2 P. 31  
 (24) J 43/2 P. 32  
 (25) J 43/2 P. 53  
 (26) J 43/2 P. 32 Rapport du dr. Baldauff (9 avril 1903)  
 (27) J 33/15 P. 16 Rapport du dr. Auguste Praum  
 (28) J 43/2 P. 28  
 (29) J 43/2 P. 79-80  
 (30) J 33/15 P. 15  
 \* 1904  
 (31) Consulter tableau VII (composition des mets)  
 (32) J 43/6 P. 5  
 (33) J 43/17 P. 14-15 Bericht des Medicinalkollegiums über die Gefängnisanstalten in Luxemburg-Stadtgrund mit Abänderungsvorschlägen der heutigen Lage (15/1/40)

## Etablissements Pénitentiaires à Luxembourg.

Tableau I

Population moyenne journalière pendant la période de 1871 à 1922 inclusivement.



**La progression de la criminalité, pendant la période de 1871 à incl. 1918, est, chez nous, d'origine sociale, économique et biologique, dont voici les causes prépondérantes:** 1. - L'immigration consistant, marchant de pair avec l'intensité de notre industrie minière et sidérurgique, de jeunes éléments étrangers souvent de culture inférieure et sans feu ni lieu; 2. - L'accroissement rapide des agglomérations ouvrières du minerai avec des conditions de vie et de logement crimino-gènes; 3. - Les conséquences fâcheuses de la guerre dont surtout la démoralisation et la misère; 4. - Les suites néfastes de l'alcoolisme et de la dégradation suite d'intoxication et d'avarie.

**La régression de la criminalité, depuis 1919, qui est d'origine sociale et économique, a ses causes:** 1. - Dans la restriction de l'élément ouvrier étranger; 2. - Dans l'absence relative de la classe supérieure des gains et salaires élevés; 3. - Dans l'usage plus modéré des boissons alcooliques, grâce à leur cherté; 4. - Dans l'effet régénérateur, éducateur et intimidant pénitentiaire; 5. - Dans l'absence relative de la classe supérieure.





Tableau VII

Composition des mets

	Quantités par tête			Quantités par tête	
	litres	grammes		litres	grammes
<b>Jeudi 1er février 1906*</b>					
<b>Déjeuner:</b>					
Café		5	Café		5
chicorée		5	chicorée		5
lait	0,05		lait	0,05	
<b>Dîner: Soupe à la viande</b>					
Viande de vache		100	Pommes de terre en robe de chambre		1000
pain de froment		150	Sauce composée de: poireaux		
pommes de terre		300	vinaigre		
légumes verts		50	huile		50
sel		15	sel		
poivre		0,3	poivre		
<b>Souper:</b>					
Pommes de terre		900	harengs		100
oignons		10	<b>Souper: Soupe au riz</b>		
lard		30	riz		100
graisse		15	lard		15
sel		15	graisse		10
poivre		0,3	fines herbes		10
			sel		10
			poivre		0,3
<b>Ration journalière de pain de méteil</b>		<b>625</b>	<b>Ration journalière de pain de méteil</b>		<b>625</b>

\* A noter que déjà à cette époque la ration journalière de viande et de poisson était de 100 g; d'autre part la quantité de pommes de terre dépassait largement la quantité fixée par arrêté du 24 décembre 1907.  
in: J 43/2 P. 127

Jos. A. Mussard

Der Kanton Esch und die Cholera 1865/66

Teil II

Histoire: Sud du pays

Sechzig Jahre nach dem verheerenden August 1936, versuchte ein uns unbekanntes Geschick die Erinnerung an jene leidvolle Zeit und die Leute, die sich der Seuche entgegen-gestemmt hatten, wieder wachzurufen. Den entsprechenden Artikel, auf den wir durch Zufall, beim Verfolgen einer anderen Fährte, gestoßen sind, wollen wir an dieser Stelle ohne weiteren Kommentar und praktisch integral wiedergeben. Direkter Anlaß zu seiner Veröffentlichung war die Gedenkfeier gewesen, die in Esch/Alzette zu Ehren von der Cholera hinweggerafften Pfarrers Kayser abgehalten worden war; zu finden ist er auf Seite 7 des "Luxemburger Wort" 1936, Nummer 238.

"Gemäß der letzten Stadtratssitzung wucht unser Schöffenkollegium auch nach verdienstvollen Männern unserer Stadtgeschichte, um deren Namen an neuen Straßenschildern zu verewigen. Vielleicht könnten folgende Tatsachen ihre Arbeit dann etwas erleichtern: Vor genau 70 Jahren wütete auch in unserer Ortschaft die Cholera so fürchtbar, daß ihr vom 10. August bis zum 19. Oktober 60 Einwohner zum Opfer fielen; von 10 je einer. Der damalige Pfarrer war ein Mann in der Vollkraft der Jahre, 45 Jahre alt, von Götringen geboren, namens Johann Peiffer. Er hatte vier Jahre vorher, nach vieler Mühen und Sorgen Kirche, Schule und Pfarrhaus vollendet, als im August 1866 die Cholera ausbrach. Bei Verschüngen holte er sich selbst die Krankheit, der er als erster zum Opfer fiel am 10. August. Drei Wochen lang halfen Redemptoristenpatres von Arion in der Seelsorge in Differdingen aus; aber sie mußten dann wegen Arbeitsüberlastung in der Hauptstadt verbleiben. Differdingen lag voll von Kranken. Die Nachbarpfarrer konnten in ihren Ortschaften die Arbeit kaum bewältigen. Bischof Adams war ratlos. Da bot sich ihm ein junger Kaplan von Echternach zur Aushilfe in Differdingen an. Hocherfreut über dieses Anerbieten ernannte der Bischof denselben sofort zum Pfarrer der Ortschaft. Es war Herr J.B. Schou, gebürtig von Grevenmacher, zweiter Pfarrer von Differdingen. Furchtlos griff er zu, eilte von Haus zu Haus, half dem Arzt in Ermangelung von Krankenschwestern in der Krankenpflege und war ruhelos Tag und Nacht zu eines jeden Verfügung. Am 1. September war er gekommen. Eben begrub der Pater einen Johann Kremer, dann einen Theodor Bouchet (28). Tags darnach beerdigte der neue Pfarrer den Bruder des letzteren, Johann Bouchet. Am 26. September hatte Herr Schou bereits die vierzigste Leiche bestattet. Seine robuste Moselanernatur widerstand allen Schwierigkeiten. 32 Jahre hat Herr Schou sodann segensreich in Differdingen gewirkt. Wohl kaum hat je eine populärere Persönlichkeit hier gelebt. Beide Namen, Peiffer und Schou verdienen der Nachwelt erhalten zu bleiben (...)"